

Magazine

www.coleacp.org/pip

N° 6 | AVRIL 2005

Magazine d'information du Programme Initiative Pesticides

sommaire

Actualité – Utile à savoir	2
Qualité sanitaire: où en est le PIP?	3
Renforcer la qualité des services offerts aux entreprises via	
la formation d'experts locaux	6
Validation des itinéraires techniques	7
Sur le terrain	8

Qualité sanitaire: où en est le PIP?

Aujourd'hui, le PIP apporte son soutien à plus de 100 entreprises de la filière horticole ACP.

A travers ces entreprises, le Programme touche plus de 60% des volumes de fruits et légumes exportés vers l'UE. Si l'on en juge le nombre de demandes d'appui en cours d'analyse, ce chiffre pourrait encore augmenter de 20% dans les prochains mois. Mais plus loin que les chiffres, notre dossier fait le point sur les avancées du PIP, à travers quelques exemples concrets d'actions et de réalisations sur le terrain.

édito

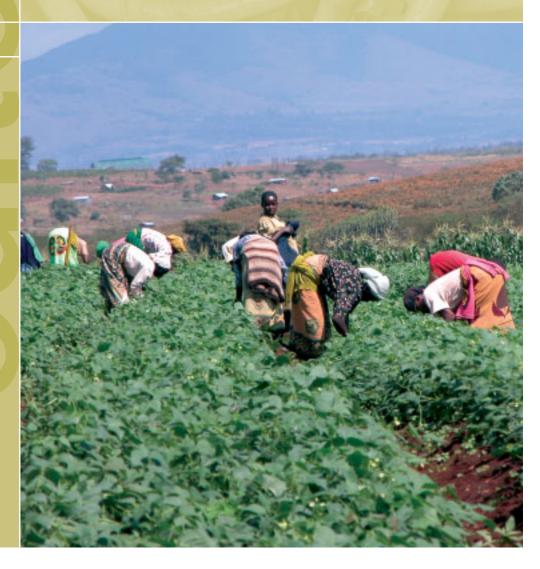
À ce jour, le PIP a réussi à mobiliser la majorité des producteurs et exportateurs ACP. Les avancées enregistrées dans de nombreux pays ne doivent cependant pas occulter le défi à venir. Il s'agit maintenant d'étendre ces résultats à l'ensemble des opérateurs, y compris les dernières entreprises à avoir rejoint le PIP.

La maîtrise de la qualité sanitaire requiert une réorganisation fondamentale de l'entreprise. Cette dernière ne peut s'envisager qu'accompagnée d'un programme de renforcement des capacités des ressources humaines de l'entreprise.

Les accords de collaboration conclus jusqu'à présent avec les opérateurs ont montré qu'il s'agit d'une transformation qui implique un investissement profond dans une démarche échelonnée sur plusieurs années.

L'engagement des bénéficiaires est la principale qarantie de la durabilité des actions du PIP.

Guy Stinglhamber Chef de projet



Actualité

Des "guidelines" pour les task forces en ACP

Pour promouvoir le dialogue entre le secteur public et les opérateurs privés de la filière horticole, le PIP soutient la création de task forces dans les pays ACP. Les tasks forces sont des groupes permanents de travail qui rassemblent les acteurs directement concernés par les problématiques de mise en conformité des fruits et légumes frais destinés à l'export, à savoir en particulier les services publics (Ministère de l'agriculture, organismes de contrôle) et les producteurs. A ce jour, 9 task forces ont été mises en place au Sénégal, Burkina-Faso, Mali, Cameroun, Guinée, Ouganda, Ghana, Kenya, et à la Jamaïque.

Ces groupes de travail prennent de plus en plus d'importance. Dès lors, soucieux d'optimiser son action, le PIP a mené ces derniers mois un travail d'analyse des expériences et des difficultés auxquelles ces task forces sont confrontées. Cet état des lieux a débouché sur l'élaboration d'un document de référence de type "guidelines", qui présente les grandes orientations à suivre pour constituer et gérer une task force: comment doit-elle être composée, quels problèmes aborder, quelles modalités de fonctionnement, quelles actions, etc. Ces lignes directrices ne sont pas contraignantes, et il est clair qu'elles doivent être adaptées au contexte et aux spécificités de chaque pays ACP.

Les "guidelines" à l'usage des task forces sont disponibles en français et en anglais sur le site web du PIP.

L'UE confirme l'harmonisation des LMR au niveau européen

Le Conseil des ministres de l'UE a formellement adopté le 24 janvier 2005 le nouveau règlement 396/2005 sur les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides (LMR) présents dans les denrées alimentaires. Ce règlement remplace toutes les autres Directives concernant les LMR

La nouvelle législation, par le processus d'harmonisation européenne des LMR, a pour objectifs de garantir un niveau commun de protection des consommateurs européens, ainsi que de mettre fin aux entraves à la circulation des produits alimentaires au sein de l'UE. En effet, avec l'entrée en vigueur de ce règlement, prévue pour 2006, il ne sera plus possible pour les Etats membres de fixer leurs propres limites maximales de résidus, lesquelles pouvaient varier d'un pays à l'autre pour un même couple matière active / culture donné. Le règlement établit également, pour l'avenir, la LMR par défaut à la limite de quantification (dite "LOQ") de 0,01 mg/kg pour l'ensemble des substances (pour rappel, la LMR par défaut fixée à la LOQ est appliquée dans les cas où il n'existe pas de LMR scientifiquement établie pour un couple substance/culture donné).

La Commission européenne poursuit à présent la mise en place d'une base de données qui rassemble les LMR des Etats membres en vue de les fixer au plan européen. A ce jour, sur un peu plus d'un millier de matières actives autorisées dans l'Union, seules 218 ont une LMR harmonisée et près de 775 n'en ont pas.

Consultation sur le futur des pesticides en Europe

La Commission européenne est en train de préparer la révision de la principale directive en matière de pesticides, la directive 91/414/CEE relative à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Cette directive prévoit l'établissement d'une liste positive de substances actives autorisées, inscrite à l'Annexe 1, qui, après évaluation, ont été jugées sûres pour l'être humain et ne présentant pas de risque pour l'environnement. Les Etats membres ne peuvent autoriser la mise sur le marché et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques que si la substance active concernée figure sur cette liste. La directive établit aussi un système de reconnaissance mutuelle entre les Etats membres de l'UE.

Dans le cadre de la révision de cette directive, la Direction générale "Santé et protection des consommateurs" de la Commission européenne (DG Sanco) a lancé le 10 mars 2005 une consultation publique pour permettre à l'industrie phytopharmaceutique, aux producteurs et importateurs de fruits et légumes, ainsi qu'à toutes les autres parties concernées, originaires de l'UE ou d'ailleurs, de formuler leur avis.

Le public est invité à se prononcer sur les principales problématiques avant le 10 mai 2005. Un formulaire d'enquête en français et en anglais est disponible en ligne sur le site de la Commission:

http://europa.eu.int/yourvoice/forms/ dispatch 2form=392&lang=FR

Utile à savo

Sites et liens utiles:

Kenya: un nouveau site pour le PCPB

Le PCPB (Pest Control Products Board), organisme officiel qui réglemente la fabrication, l'importation, l'exportation, la distribution et l'utilisation des produits de lutte contre les parasites au Kenya, a inauguré son site Web début 2005. On y trouve des informations générales sur la législation en vigueur, sur le rôle et les actions du bureau, la procédure d'enregistrement d'un produit de lutte contre les nuisibles, des lignes directrices à suivre, ainsi qu'un formulaire de demande d'enregistrement. Très important pour les professionnels de la filière horticole: la liste des pesticides et autres produits interdits ou d'usage restreint est accessible à tous. La liste complète des produits homologués pour l'usage au Kenya est également disponible mais seulement aux personnes disposant d'un mot de passe et moyennant paiement. Le site existe en anglais uniquement.

http://www.pcpbkenya.org/

Agenda

5 mai 2005

Londres, Royaume-Uni: Conférence Re:fresh 2005 et remise des "Re:fresh Awards 2005", événement destiné aux professionnels des fruits et légumes du Royaume-Uni et organisé par le magazine Fresh Produce Journal.

Plus d'information: http://www.refreshconference.com/

1-3 juin 2005

Budapest, **Hongrie**: Fresh 2005, conférence et exposition pour les opérateurs horticoles européens. L'événement est organisé par Freshfel (association européenne des fruits et légumes frais) et le magazine international Eurofruit.

Plus d'information: http://www.freshcongress.com/

8-12 octobre 2005

Cologne, Allemagne: ANUGA Fair 2005, foire commerciale internationale pour les opérateurs de la filière alimentaire et des boissons.

Qualité sanitaire: où en est le PIP?

Plus de 300.000 tonnes de fruits et légumes exportés des pays ACP vers l'Union européenne bénéficient de l'action du Programme Initiative Pesticides (PIP). A ce jour, le PIP touche donc quelque 80% des exportations provenant de la vingtaine de pays où le Programme est actif. Retour sur trois ans de présence sur le terrain.

Membre de la Commission de l'agriculture du Parlement européen, Robert Sturdy (R-U, Conservateurs) a pris part à l'élaboration des nouvelles réglementations sur la qualité des produits agricoles mis en vente dans l'Union européenne: "Nous ne voulons certainement pas que cette législation constitue un obstacle au commerce, explique-t-il. Mais je peux comprendre qu'un agriculteur d'Afrique, où les réglementations et les contrôles ne sont pas les mêmes qu'en Europe, puisse la considérer comme un obstacle insurmontable. Je pense que les agriculteurs doivent être mieux informés et formés par rapport à ce que nous demandons en Europe. Si les agriculteurs savent ce qu'ils doivent faire, ils le feront."

C'est précisément une des missions confiées au Programme Initiative Pesticides, lancé en 2001 par l'Union européenne à la demande du Groupe des Etats ACP. Le PIP a pour objectif d'appuyer les acteurs de la filière d'exportation horticole ACP dans leurs efforts de mise en conformité avec les exigences européennes en matière de qualité sanitaire et de traçabilité. Car c'est en prouvant leur maîtrise des processus de production et d'exportation que les entreprises ACP auront une chance de conserver un accès aux marchés de l'UE.

Le travail d'accompagnement du PIP implique une série d'actions très concrètes: informer et sensibiliser les producteurs/exportateurs ACP sur les exigences de la Réglementation européenne; aider les entreprises à la mise en place de systèmes de qualité sanitaire et de traçabilité efficaces et adaptés à chaque problématique; former les différents publics, du chef d'entreprise au petit producteur en passant par les cadres techniques intermédiaires.

A ce jour, le PIP a signé des accords de collaboration avec quelque 105 entreprises dans 21 pays ACP. Derrière ces entreprises exportatrices, on trouve également près de 75.000 petits producteurs qui bénéficient des appuis, conseils et formations prodigués dans le cadre du programme. Pas à pas, c'est toute une filière qui construit avec le PIP les bases d'une production horticole qui répond aux exigences sanitaires les plus strictes de l'UE.



Il est clair que les efforts à fournir sont de taille: ils demandent des engagements à long terme et des investissements (humains et matériels) importants. Mais cette démarche peut porter ses fruits: le succès de plusieurs entreprises, telles que la SEPAM au Sénégal ou Myner Exports au Kenya, dont nous parlons plus loin dans ces pages, en témoigne, même si bien sûr tous les bénéficiaires du programme PIP n'ont pas encore atteint ce niveau.

Renforcer l'environnement de la filière

Au-delà des expériences individuelles, l'idée est de faire tache d'huile, comme le souhaite Hélène Fiagan, expert chargé de l'accès au marché au Secrétariat général du Groupe des Etats ACP: "Il faudrait davantage d'échanges d'informations et d'expériences entre les entreprises d'un même pays ou d'une même région, mais aussi entre régions ACP", explique-t-elle.

Pour cela, mais également pour conserver leurs acquis et pour progresser, les entreprises de la filière horticole des pays ACP doivent pouvoir trouver localement des services de qualité et des solutions économiquement viables. En fonction des besoins identifiés et exprimés par les entreprises, le PIP met en place des actions destinées à renforcer les capacités de l'environnement de la filière. Autrement dit, l'action du PIP vise ici à améliorer la qualité des prestations offertes aux entreprises par différents acteurs (organisations professionnelles, laboratoires, organismes d'homologation, etc.). Parmi la cinquantaine d'accords déjà signés dans ce cadre, notons les programmes d'appui destinés à améliorer le niveau de compétences de consultants locaux qui, grâce à cette démarche, sont devenus les principaux relais du Programme en matière de formation dans leur pays ou région.



In logiciel pour retracer la vie des fruits et des légumes, du champ à l'assiette...

La mise en place de systèmes de traçabilité dans les entreprises est l'un des chantiers prioritaires du PIP. En effet, dans une démarche de qualité sanitaire, il est crucial de pouvoir retracer l'historique d'un produit à tous les stades de la production et du conditionnement.

La tracabilité peut être mise en œuvre simplement, sur base manuelle (traçabilité papier). Dans certains pays ACP, au sein d'entreprises de petite taille, le système "papier" peut s'avérer tout à fait adapté et suffisant. Mais pour des entreprises de plus grande envergure, qui travaillent avec de nombreux fournisseurs et qui ont plusieurs clients, l'utilisation de systèmes de traçabilité électroniques présente de nombreux avantages, notamment en termes de facilité de gestion et de rapidité. Pour les relations avec l'importateur européen, c'est également souvent un "plus".

Il existe sur le marché de nombreux logiciels informatiques de traçabilité, mais ils ne répondent malheureusement pas toujours aux besoins des entreprises des pays ACP. Celles-ci présentent en effet des spécificités de structure, de taille et de moyens très différentes de celles des entreprises européennes. Les experts du PIP se sont penchés sur le problème, et l'idée a germé de concevoir un logiciel "sur mesure" pour les entreprises ACP, c'est-à-dire: adapté aux diverses structures et tailles, multi-filière, économique et simple d'utilisation.

Testé et approuvé au Burkina-Faso

En 2004, une version "pilote" du logiciel de traçabilité du PIP, essentiellement orientée vers les "actions culturales" (données relatives au terrain, aux intrants, aux produits...) a été testée dans deux entreprises du Burkina Faso: GE-PREST et BOLLY Export. Auparavant, le PIP avait déjà accompagné ces deux entreprises productrices de haricots verts et/ou de mangues dans la mise en place d'un système basé sur des fiches d'enregistrement manuel. Elles étaient donc déjà sensibilisées et formées à la logique de traçabilité. "Nous avons décidé de passer à un système électronique pour être plus performants dans notre travail de production et d'exportation", nous explique M. Bolly qui se déclare satisfait du logiciel. Le chef d'entreprise a également d'autres ambitions: "Par ailleurs, pour notre entreprise, c'est un pas vers la certification EUREPGAP".

Selon Denise Ouedraogo de GE-PREST: "Le logiciel est facile à utiliser". En cas de problème, les entreprises du Burkina peuvent faire appel à une équipe informatique locale.

Des consultants ont été formés par le PIP pour, dans un premier temps, accompagner les entreprises dans la phase pilote du logiciel et, dans un second temps, prendre en charge son installation sur de nouveaux sites. Une troisième entreprise burkinabé, ZIM, bénéficiera également bientôt du logiciel.

Suite page 5 →



Myner Exports: la récompense d'un travail acharné

Le PIP soutient Myner Exports depuis 2002. À l'époque, la société exportait annuellement quelque 300 tonnes de haricots verts, de pois mange-tout, de fruits de la passion et de pois "Sugar Snap" vers l'Union européenne. Trois ans plus tard, l'entreprise exporte environ 900 tonnes de produits frais par an et est bien partie pour dépasser bientôt les 1 000 tonnes.

Sa croissance spectaculaire, la société la doit avant tout à son engagement et à son travail acharné. Et cela a porté ses fruits: en novembre 2004, Myner a été certifié EUREPGAP, option 2 - groupement de producteurs. C'est une des rares entreprises au Kenya, si pas en Afrique, à avoir obtenu cette certification.

La démarche de Myner a renforcé la confiance de la SIIM, son importateur européen. Vincent Omer-Decugis, directeur de la SIIM, affirme qu'il a toujours été convaincu que Myner Exports et les petits agriculteurs avec lesquels la société travaille pourraient respecter les normes européennes. "Nous avons choisi de travailler avec eux parce qu'ils étaient bien décidés à améliorer leurs méthodes de travail", déclare M. Omer-Decugis.

Le PIP a répondu présent pour aider Myner à chaque étape: un plan d'action a été monté en novembre 2002. Cette même année, une étude d'évaluation des besoins a été menée. Un système de sécurité sanitaire a été mis en œuvre en 2003 et, début 2004, un système de traçabilité informatisé a été développé. C'est aussi en 2004 que le personnel de l'entreprise et les petits producteurs ont suivi une formation technique en matière d'hygiène et de traçabilité. Des pré-audits EUREPGAP ont aussi été effectués cette même année et la certification a été acquise à la fin de l'année. Toutes ces actions ont été menées avec l'aide du PIP. "Le PIP nous a aidé à trouver des solutions à nos problèmes, chose que nous n'aurions pas pu faire sans son aide," reconnaît Simon Maina, le directeur général de Myner Exports.

L'entreprise et les quelque 130 petits producteurs avec lesquels elle travaille satisfont maintenant, non seulement aux exigences réglementaires de l'UE en matière de sécurité sanitaire et de traçabilité, mais aussi à certaines des conditions commerciales les plus strictes en vigueur sur le marché européen.



Fin 2004, suite aux tests réalisés en situation réelle, la version française a été révisée et complétée en intégrant les activités liées au conditionnement et à l'expédition.

En janvier 2005, la version anglaise du logiciel a été installée dans deux entreprises kenyanes: WAMU Investments et MYNER Exports. Simon Maina, le directeur général de Myner Exports, apprécie les avantages du logiciel qui lui permet de gérer le travail au champ et en station de conditionnement de manière centralisée et d'accéder en temps réel aux informations complètes relatives aux produits. Mais comme tout logiciel informatique, son fonctionnement requiert une rigueur dans l'encodage des données et un suivi au quotidien. "Il faut une personne à temps plein pour gérer le système" confirme Simon Maina.

Au Kenya comme au Burkina Faso, le PIP a fait appel à des experts locaux pour installer le logiciel dans les entreprises, le tester et former le personnel à sa prise en mains. Pour Lorenzo Rizzini-Bisinelli, Directeur de RITZ Africa Consultants: "L'un des grands avantages du logiciel est que les données sont très fiables, notamment grâce à un système de vérifications croisées".







Depuis 2002, le PIP accompagne la SEPAM dans ses efforts de mise aux normes de qualité sanitaire.

Dans les prochains mois, le logiciel va être adapté pour rencontrer les besoins de la filière ananas. Par ailleurs, le PIP compte étendre la disponibilité de son logiciel à de nouvelles entreprises bénéficiaires et à de nouveaux pays

ACP. Suivant la même logique appliquée au Burkina et au Kenya, des prestataires informatiques locaux seront préalablement identifiés et formés en vue d'assurer le suivi et le support pour les entreprises.

SEPAM: les bénéfices de la qualité

Au Sénégal, la Société d'exportation de produits agricoles et maraîchers - SEPAM - est l'une des principales entreprises horticoles du pays. La compagnie, qui cultive essentiellement des haricots verts et des tomates cerises, exploite plusieurs sites dans la région des Niayes, autour de Dakar et plus au Nord, près du Lac de Guiers. "Nous exportons 80% de notre production. Nous travaillons pour les consommateurs européens - donc nous sommes obligés de nous aligner sur les normes de l'Union européenne", explique Malick Mbengue, le Directeur administratif et financier de l'entreprise. Depuis 2002, le PIP accompagne la SEPAM dans ses efforts de mise aux normes de qualité sanitaire.

Dès qu'elles entrent à la SEPAM à Keur Ndiaye Lô, non loin de Dakar, les ouvrières se dirigent vers les vestiaires, mettent leurs tenues de travail et vont se laver les mains. "Le lavage des mains avant le travail, c'est pour l'hygiène dans l'entreprise", lance Nogaye Fall, une jeune ouvrière. Comme pour ses collègues, c'est devenu un réflexe. La construction en 2003 d'un bloc sanitaire moderne, ainsi que celle des entrepôts de stockage de produits phytosanitaires, d'engrais et d'emballages, de l'autre côté de l'usine, loin du hall de conditionnement, a notamment été permise grâce au partenariat entre le PIP et la SEPAM.

En plus de l'amélioration des infrastructures et de la formation du personnel à l'hygiène, de nouvelles formes d'organisation du travail ont également été mises en place, avec l'aide d'experts locaux. A l'usine de conditionnement, la traçabilité est désormais devenue une réalité. "Tout, dans le processus de tri et de conditionnement, est numéroté et minuté", explique Malick Mbengue, devenu "M. traçabilité". "Ce chiffre L013 est un des codes de traçabilité qui permet de connaître le jour du conditionnement. Un autre code figurant sur la case marquée traçabilité de chaque carton permet, avec le système informatique, de connaître l'ouvrière qui a emballé le carton, le type de haricot (NdIr: bobby ou filet), la date de récolte, la parcelle et toute la chaîne de production, depuis les semis jusqu'à la récolte, en passant

par le suivi cultural, les traitements phytosanitaires, les contrôles liés aux bonnes pratiques agricoles, etc.".

A la SEPAM, la démarche de mise en conformité s'est accompagnée du recrutement de techniciens agricoles et de jeunes ingénieurs en horticulture sortis de l'école de Dakar. Avec le PIP, les itinéraires techniques de production des haricots et des tomates ont été révisés. Un programme d'essais en champs, avec analyse des résidus de pesticides, a également été mené pour vérifier les bonnes pratiques agricoles et la conformité des produits par rapport aux limites maximales de résidus (LMR) autorisées dans l'UE.

Croissance des exportations et certification

Depuis 2001, les efforts de la SEPAM ont produit des résultats remarquables. Les exportations de l'entreprise n'ont cessé de croître: 2 118 t en 2002, 2 400 t en 2003 et 3 500 t attendues en 2004-2005, soit plus de trois milliards de Fcfa (un peu plus de 4 millions et demi d'euros) de ventes en moyenne pour chaque campagne sur le marché européen (France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne principalement). Autre grand motif de satisfaction pour la SEPAM: l'obtention, en avril 2004, de la certification EUREPGAP, avec l'appui du PIP.

Cette certification permet aujourd'hui à la SEPAM d'élargir sa clientèle dans un contexte de plus en plus concurrentiel. A l'usine comme dans les champs, elle fait la fierté de tous. "On a mis le paquet pour l'avoir. C'est bien pour nous de montrer aux Européens qu'en Afrique, on est capable de faire quelque chose de bon!", s'exclame Moïse Manuel Fakhoury, directeur de l'usine qui poursuit "Depuis, l'usine a beaucoup chanqé".

Car la certification n'est pas une fin en soi. A la SEPAM, tout le monde semble avoir compris que le plus important est l'amélioration continue du travail. Avec près de 2000 employés, la société horticole, l'une des deux plus importantes du pays et la seconde certifiée EUREPGAP, compte aller encore plus loin. Sur le chemin de Keur Matar Guèye, non loin de l'entreprise, 125 ha de nouveaux périmètres irrigués au goutte à goutte commencent à donner de beaux haricots croquants que Katopé, un gros client français, est prêt à vendre dans des barquettes confectionnées sur place à la SEPAM. La Direction parle aussi de diversification: melons, mangues, bananes et pourquoi pas raisins... Autant de signes de confiance dans l'avenir. (Avec Madieng Seck au Sénégal)



Renforcer la qualité des services offerts aux entreprises via la formation d'experts locaux

Dans le cadre du renforcement des capacités en pays ACP, le PIP a mis en place de nombreuses actions de formation, coordonnées par une cellule de formation. Clé de voûte de la stratégie de formation du PIP, un vaste programme de "formation de formateurs" a été mené à l'attention de consultants ACP. Par ailleurs, des outils adaptés aux différents publics qui composent la filière horticole ACP ont été développés.

A terme, le PIP souhaite encourager dans les pays ACP la constitution d'un panel d'experts locaux, compétents dans les domaines clés de la qualité sanitaire, et capables de former à leur tour le personnel d'encadrement et technique dans les entreprises.

Compétences techniques et aptitudes pédagogiques

En 2004, une demi-douzaine de sessions de formation ont été organisées au Sénégal et au Kenya pour plus de 80 agronomes et hygiénistes/qualiticiens francophones (Sénégal, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Mali, Madagascar), et anglophones (Ouganda, Kenya, Ghana et Zambie). Soigneusement sélectionnés, ces consultants ont suivi des cours techniques dans les domaines de l'hygiène, de la traçabilité, de la protection des cultures, de l'usage sécurisé des cultures, etc.

Organisées en petits groupes, ces sessions de formation s'appuyent notamment sur les modules de formation spécialement développés par le PIP. Elles comportent également un volet pédagogique: en effet, à l'issue des séminaires, les participants doivent non seulement avoir acquis les connaissances techniques, mais ils doivent aussi avoir développé des aptitudes à retransmettre leurs connaissances, de sorte à pouvoir ultérieurement, dispenser et animer eux-mêmes des formations.

L'effet boule de neige

C'est ainsi qu'a été constitué en Afrique francophone et anglophone un "réservoir" de prestataires composé d'une cinquantaine d'experts agronomes et hygiénistes-qualiticiens ACP, ayant démontré leurs compétences et dont les capacités ont été renforcées. Grâce à ce vivier d'expertise locale, le PIP a pu multiplier les formations collectives et s'appuyer sur des formateurs locaux dotés d'un excellent niveau de qualité technique et pédagogique. En tout, une quinzaine de formations collectives ont été organisées dans 7 pays d'Afrique et de l'Océan indien, permettant de former quelque 320 cadres aux principes de la qualité sanitaire et de la traçabilité. Le PIP a également fait appel aux services des formateurs ACP pour dispenser des formations "à la carte", en particulier à l'attention de structures relais vis-à-vis des petits producteurs ou à des organisations professionnelles.

En constituant ce réseau d'experts dans les pays ACP, le PIP entend non seulement favoriser le développement des compétences locales, mais aussi contribuer sur le long terme à la pérennisation des actions – bien au-delà de l'existence du programme.

BIOSCOPE: un jeune cabinet sénégalais au service de la qualité

Bioscope, au Sénégal, est un cabinet conseil spécialisé dans les systèmes de gestion de la qualité pour les entreprises agro-alimentaires et les laboratoires. Partenaire du PIP à plusieurs titres, Bioscope est devenu, en quelques années, une petite société "qui compte" dans le paysage horticole sénégalais.

A l'origine, le directeur de Bioscope, Babacar Samb, chimiste et qualiticien, travaillait comme expert indépendant pour le PIP. A son actif, il est notamment co-auteur d'un des modules de formation consacré à l'hygiène et l'analyse des risques, édité par le PIP. En juin 2003, il fonde son propre cabinet spécialisé dans l'expertise, le conseil et la formation en systèmes de gestion de la qualité. Bioscope compte alors deux personnes à temps plein, et dispose d'un solide bagage technique ainsi que d'une expérience de terrain dans l'horticulture. Autant d'atouts sur lesquels le PIP décide de miser en apportant à ce cabinet une aide pour le renforcement de ses capacités, notamment via l'accès à des formations complémentaires dans des domaines clés de la qualité sanitaire.

Tout au long de 2004, le PIP a confié à Bioscope la supervision et l'organisation de formations pour divers publics: consultants et experts, responsables assurance qualité et traçabilité en entreprises, agents des services publics... au Sénégal, mais également dans d'autres pays ACP. Dans le cadre de la révision des itinéraires techniques, le PIP a également fait appel au cabinet pour coordonner les essais de validation pour le haricot et la tomate cerise.

Bioscope est par ailleurs chargé par le PIP d'accompagner des entreprises productrices- exportatrices de fruits et légumes dans la mise en œuvre de plans d'action de mise en conformité: audits, mise en place de systèmes de gestion de la qualité, de systèmes HACCP, de systèmes de traçabilité, sont autant de services que Bioscope peut offrir. L'entreprise SEPAM, seconde du Sénégal à décrocher la certification EUREPGAP a en particulier bénéficié des conseils de Bioscope.

Mais le PIP et les entreprises ne sont pas les seuls à requérir les services du cabinet: le Ministère de l'agriculture, le Laboratoire national de contrôle des médicaments du Sénégal ont, par exemple, fait appel à Bioscope pour mettre en place des systèmes de qualité. Et la notoriété du cabinet s'étend même au delà des frontières du pays: "Je suis connu au Burkina, en Côte d'Ivoire, à Madagascar... Si je suis connu comme cela, c'est grâce au PIP et aux missions qu'ils m'a confiées", déclare Babacar Samb.

Pour répondre à toutes les demandes de ses clients, Bioscope travaille également avec un réseau d'experts indépendants: agronomes, chimistes, qualiticiens, basés au Sénégal, mais aussi en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Bioscope est une petite société "qui tourne", au point que Babacar Samb envisage aujourd'hui de recruter dans le cabinet de jeunes experts qu'il formera pour travailler avec lui dans le cabinet.



Validation des itinéraires techniques: essais en champs prometteurs

Au cours des deux dernières années, le PIP a mené un vaste programme d'essais en champs sur des cultures produites en ACP et exportées vers l'Union européenne - notamment haricot vert, ananas et tomate cerise, et ce, dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest. L'objectif est de valider des itinéraires techniques de référence, conformes aux bonnes pratiques agricoles et aux exigences réglementaires de l'UE. La plupart des essais "résidus" sont à présent terminés et les résultats sont très prometteurs.

Pour aider les producteurs ACP à produire des fruits et légumes en conformité avec les réglementations européennes sur les pesticides, le PIP a entrepris d'établir à leur attention une série d'itinéraires techniques pour des cultures d'exportation considérées comme les plus importantes. A ce jour, des itinéraires techniques ont été préparés pour huit cultures: le haricot vert, la tomate cerise, l'ananas, la papaye, la mangue, l'avocat, le fruit de la passion et le gombo; celui du pois mangetout est en cours. Afin de valider ces itinéraires, le PIP a, jusqu'ici, réalisé des essais en champs sur six de ces cultures (haricot vert, tomate, gombo, ananas, mangue et papaye) en collaboration avec les principaux fabricants de produits de protection des plantes et celle de producteurs ACP.

Les essais visent, en particulier, à déterminer si le niveau de résidu atteint avec les matières actives recommandées dans les itinéraires respecte bien les limites maximales de résidus (LMR) fixées à l'import dans l'UE. Sur base des résultats, il s'agit ensuite de déterminer s'il est nécessaire d'introduire, pour certaines matières actives, des demandes de tolérance import auprès de l'UE - dans le cas où le taux de résidus est supérieur à la LMR et lorsqu'il n'existe pas de substitut valable au produit.

Une grande majorité de taux de résidus respectent les LMR

Au total, quelque 123 couples "matière active-culture" ont maintenant été testés par le PIP pour les six cultures mentionnées plus haut (quelques essais complémentaires doivent encore être finalisés, mais la plupart des données sont disponibles). En terme de résultats, il ressort clairement que dans la grande majorité des cas, les LMR européennes sont respectées. Dans certains cas seulement (estimés à moins d'un quart des couples testés), le taux de résidus dépasse la LMR et des dossiers de demandes de tolérance import devront être introduits.

Ces cas concernent notamment le haricot (pour une dizaine de produits sur une cinquantaine testés), la mangue et le gombo; pour l'ananas, une tolérance-import devra être demandée pour l'éthéphon. Le PIP va introduire des demandes auprès de la Commission Européenne, en collaboration avec les fabricants, dans le courant de l'année 2005.

Pour les trois cultures restantes, des essais vont être lancés en juin et juillet 2005 pour l'avocat et le fruit de la passion; pour le mangetout, le PIP privilégie la piste de l'extrapolation de LMR et ne prévoit pas d'essais. D'autres cultures, moins importantes mais d'intérêt pour les entreprises ACP, telles que le poivron, le piment, la patate douce et les "mini légumes" (baby maïs, baby choux etc.) vont aussi faire l'objet de l'attention du PIP dans le courant de cette année 2005.

Faire homologuer les produits indispensables en ACP

En parallèle à la préparation et à la validation des itinéraires techniques de référence, qui permettront aux entreprises ACP de produire conformément aux normes sanitaires et phytosanitaires européennes, le PIP coordonne un programme d'ajustement des homologations en ACP. Il est effet indispensable que les produits recommandés dans les itinéraires du PIP soient autorisés à l'usage dans les pays de production; les certificats d'homologation doivent d'ailleurs accompagner les dossiers de demandes de tolérance import.

En conséquence, pour tous les produits repris dans les itinéraires techniques et qui ne font pas l'objet d'une homologation dans les pays ACP concernés, le PIP coopérera avec les fabricants pour introduire des demandes d'homologation auprès des autorités compétentes.



Des collaborations sont d'ores et déjà en cours avec des autorités réglementaires ACP en charge des homologations. C'est le cas au Ghana avec l'EPA, au Kenya avec le PCPB et en Tanzanie avec le TPRI. Pour la région de l'Afrique de l'Ouest, le PIP travaille avec le CILSS, qui rassemble 9 pays africains (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Une première réunion de concertation rassemblant le PIP, le CILSS-CSP, les fabricants et la Commission s'est tenue à Bruxelles en décembre 2004, lors de laquelle il a notamment été convenu que les fabricants déposeraient des dossiers les plus complets possibles au CSP dans le courant de 2005 pour les cultures de tomate, haricot vert et manque. Une importante réunion de suivi se tiendra les 11 et 12 avril 2005, à Bruxelles, lors de laquelle le PIP approfondira avec le CSP, mais aussi avec huit autres structures africaines et jamaïcaines, les fabricants et la Commission européenne, l'ensemble des questions relatives au montage et à l'évaluation des dossiers d'homologation.

P7

Mostra

Madagascar

• Sur la côte Est de Madagascar, Tamatave est le centre malgache du lychee. C'est là qu'on trouve la plus grande concentration de producteurs et d'exportateurs de ce fruit. Ils sont regroupés au sein du Centre technique horticole de Tamatave (CTHT), un organisme interprofessionnel qui les assiste et les conseille en matières technique et scientifique. C'est donc en collaboration avec le CTHT que le PIP a organisé en février dernier une formation collective destinée aux responsables assurance qualité traçabilité de 8 entreprises. Afin d'apporter l'information nécessaire à leur public, les formateurs avaient préalablement adapté le contenu de leur enseignement aux particularités du lychee. Cette mission a en outre permis de délimiter les besoins en formation de la filière, notamment pour renforcer les capacités des chefs de station de conditionnement et pour améliorer les capacités d'encadrement technique et pédagogique des agents du CTHT.

Task forces ACP

- Des experts du PIP ont participé aux réunions des task forces qui se sont tenues au cours des dernières semaines au Burkina Faso, au Sénégal et au Mali. Pour rappel, les task forces sont des groupes de travail public-privé mis en place dans le cadre du PIP. Les entreprises peuvent mettre à profit ces espaces de concertation:
 - pour faire savoir au secteur public quelles actions leur semblent nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la filière et plaider en faveur de leur mise en œuvre;
 - 2) pour discuter et travailler conjointement sur les thèmes stratégiques pour le secteur;
 - 3) comme un organe de lobbying vis-à-vis d'acteurs extérieurs au secteur.

Au Mali, le but de la réunion de la task force était d'examiner le plan d'action élaboré par son groupe de travail restreint. Elle a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités techniques des producteurs de mangues, d'améliorer les mécanismes de concertation public-privé et producteurs-exportateurs et de développer l'encadrement et la formation des producteurs.

Ouganda/Kenya

• Le PIP a organisé en mars dernier, à Nairobi et à Kampala, deux journées de sensibilisation à la réglementation UE et aux référentiels commerciaux européens en matière de qualité sanitaire et de traçabilité des fruits et légumes. Ces séminaires étaient adressés aux acteurs de la fillère horticole. Ils ont été menés suite aux demandes de la task force (en Ouganda), de la délégation de la Commission européenne (au Kenya), et de certains acteurs de la fillère (dans les deux pays). Le but de ces formations était d'apporter une information claire en matière de réglementation et d'exigences commerciales, afin de mettre un terme à la circulation d'informations erronées dans les médias locaux et parmi les opérateurs du secteur.

L'action du PIP en chiffres

Source:	Unité	de gesti	on du l	PIP, ma	rs 2005	
1 - Avec l'ensemble des bénéficiaires du programme:						
export	ateurs, s	structures	interméd	iaires, pre	stataires	

Programme Initiative Pesticides c/o COLEACP 98, rue du Trône, bte 3 B-1050 Bruxelles Belgique

Tél. + 32.2.508.10.90 Fax + 32.2.514.06.32 E-mail: pip@coleacp.org

www.coleacp.org/pip





OTOME / And	деомару.			30	7
Pays	Protocoles signés¹	Protocoles en analyse ¹	Tonnes exportées ²	Couverture PIP des produits exportés	Petits producteurs
Kenya	28	14	69 380	90%	21 500
Sénégal	27	6	15 500	93%	1 125
Côte d'Ivoire	20	6	167 500	93%	2 900
Ouganda	17	13	7 115	92%	1 200
Burkina Faso	14	5	2 490	90%	9 300
Ghana	14	6	65 364	62%	450
Cameroun	8	0	4 742	43%	241
Mali	7	2	1 727	69%	180
Zimbabwe	5	0	9 232	47%	100
Madagascar	4	7	18 720	49%	29 600
Jamaïque	2	4	6 058	89%	3 000
Tanzanie	3	1	1 520	91%	100
Guinée	2	3	1 580	93%	380
République Dominicaine	1	10	18 140	49%	3 950
Zambie	2	4	7 141	61%	100
Mauritanie	1	0	220	91%	-
Mozambique	1	0	249	60%	50
Togo	1	0	1 484	51%	393
Bénin	1	3	1 192	50%	44
Surinam	0	1	2 007	5%	30
Gambie	1	0	1 634	9%	350
	156	85	402 587	80%	74 993

Le PIP (Programme Initiative Pesticides) est un programme financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement. Le Group des Etats ACP et la Commission Européenne ont confié la responsabilité de sa mise en œuvre au COLEACP, organisation interprofessionnelle du commerce horticole ACP-UE.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière du Fonds Européen de Développement. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du COLEACP/PIP et, de ce fait, ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne.